

7 SEPTEMBRE 2015

AG/PAL/1345

Réunion internationale sur la question de Palestine: Israël accusé d'avoir créé un système de ségrégation et de discrimination raciales

- ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

COMMUNIQUÉS DE PRESSE

BRUXELLES, 7 septembre – La Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a, à la première séance plénière de la Réunion internationale des Nations unies sur la question de la Palestine, estimé qu'en transférant illégalement certains de ses citoyens dans les territoires occupés et en leur accordant un traitement de faveur, Israël établit un système désastreux de ségrégation et de discrimination raciales. La Réunion internationale de deux jours, organisée à Bruxelles par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, vise à faire connaître les conséquences de l'occupation israélienne sur la population palestinienne, ainsi que le coût économique des colonies.

La Secrétaire générale adjointe et Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), Mme Rima Khalaf, est intervenue ainsi que l'expert territorial et des colonies, M. Abdulhadi Hantash, et le Directeur général de l'Institut de recherche appliquée de Bethléem, M. Jad Isaac. Les discussions étaient facilitées par M. Mouin Rabbani, chercheur à l'Institut des études sur la Palestine et coéditeur du journal Jadaliyya.

Sur le thème « Les colonies israéliennes dans les territoires palestiniens occupés – situation sur le terrain », ces experts se sont attardés sur les mesures israéliennes pour modifier la démographie par le transfert de colons juifs dans les territoires palestiniens occupés.

La Secrétaire exécutive de la CESAO a déclaré qu'en transférant illégalement certains de ses citoyens dans les territoires occupés et en leur accordant un traitement de faveur et des droits, Israël a établi un système désastreux de ségrégation et de discrimination raciales. La confiscation des terres a commencé peu après la guerre de 1967, lorsqu'Israël a officiellement annexé Jérusalem-Est et les territoires alentours, a-t-elle rappelé. La Secrétaire exécutive a dénoncé d'autres pratiques comme la désignation de zones militaires, de zones de tirs ou de

réserves naturelles. L'exemple le plus frappant de confiscation des terres reste cependant la construction des colonies israéliennes. Les gouvernements successifs ont tous soutenu et contribué à l'expansion des colonies.

L'expert territorial et des colonies a poursuivi en soulignant que l'occupation israélienne se mène sur trois fronts: la modification des caractéristiques du territoire palestinien en y instaurant un État qui exclut tous les non-Juifs, la connexion des colonies principales entre elles et le déplacement des populations palestiniennes. On a vu des Palestiniens être expulsés, abandonnés à leur sort dans le désert et mourir sur place. Une plainte a été déposée pour que les Palestiniens contraints de vivre dans des caves puissent retourner sur leurs terres, déclarées zone militaire.

Le Directeur général de l'Institut de recherche appliquée de Bethléem a tenu à dire qu'aujourd'hui, Israël jouit d'une croissance économique sans précédent, presque sans menace pour sa sécurité. C'est cette conjoncture favorable qui rend les dirigeants israéliens réticents aux concessions. Israël a profité de la tourmente au Moyen-Orient pour accélérer ses actions unilatérales et créer une nouvelle réalité sur le terrain. L'opinion publique israélienne, qui a globalement été endoctrinée, a été amenée à penser que ces territoires n'étaient pas occupés mais plutôt « contestés », dont Jérusalem unie qui est la capitale éternelle d'Israël. « L'occupation est une entreprise qui rapporte », a dit le chercheur, alors que la Palestine perd chaque année la somme de 7 milliards de dollars.

Le problème de la colonisation est bien réel, a conclu le facilitateur des discussions, l'implantation forcée de populations fait partie des violations les plus graves de la Convention de Genève et du Statut de Rome. Or, a-t-il insisté, c'est l'essence même de l'occupation coloniale d'Israël. Cette implantation systématique, préméditée et délibérée a pour but avoué d'empêcher le développement d'un cadre où les Palestiniens peuvent exercer leur droit à l'autodétermination. Il y a eu une différence entre colonie et l'occupation militaire. Une occupation militaire pourrait être légitime, mais la question est de savoir si la présence d'Israël peut être qualifiée d'occupation militaire.

Le représentant de la Commission de résistance au mur de séparation, M. Walid Assaf, a en effet précisé que les actions menées dans les colonies n'étaient pas le fait d'individus isolés mais du Gouvernement israélien qui alloue les budgets et dont les Ministères participent à la planification des colonies.

L'ancienne Présidente de la mission d'enquête du Bureau du Haut-Commissaire aux droits de l'homme sur les colonies israéliennes, Mme Christine Chanet, a jugé nécessaire de s'interroger sur la légalité de l'occupation militaire « élargie ». La Palestine doit poser la question de la légalité de l'occupation prolongée à la Cour internationale de Justice (CIJ), a conseillé M. Ardi

Imseis, Chercheur au Département de politique internationale de l'Université de Cambridge, M. Ardi Imseis.

Il n'est pas nécessaire de demander un autre avis consultatif de la CIJ, a répondu l'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès des Nations Unies, M. Riyad Mansour, conseillant plutôt que l'on revisite tous les outils disponibles afin d'obtenir réparations pour l'occupation et les colonies.

Plusieurs États Membres, ONG et agences des Nations Unies ont fait des commentaires sur l'absence de protection des civils palestiniens, l'augmentation du nombre de victimes parmi les enfants, la viabilité de la solution à deux États et le rôle des États-Unis dans le financement des colonies israéliennes.

PALESTINIAN ISSUES

À l'intention des organes d'information • Document non officiel.